



REPUBLIQUE DU SENEGAL
ASSEMBLEE NATIONALE

NOTE EXPLICATIVE SUR LE PROJET DE BUDGET

Le projet de budget de l'Assemblée Nationale pour l'année 2020 est arrêté à 17 801 162 000 FCFA et se présente comme suit :

- Transferts courants : 15 074 506 000 F CFA
- Transferts en capital : 2 726 656 000 F CFA.

Tableau de répartition de la Dotation par action et activité

ACTIONS	ACTIVITES	2020
VOTE DES LOIS	TENUE DES COMMISSIONS TECHNIQUES	120 000 000
	TENUE DES SEANCES PLENIERES	840 000 000
CONTRÔLE DE L'ACTION	EXAMEN DE LA LOI DE REGLEMENT	20 000 000
	CREATION DE COMMISSIONS	30 000 000
	VISITES DE TERRAIN	82 000 000
EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	RENFORCEMENT DES CAPACITES	45 000 000
ADMNISTRATION ET FINANCE	REHABILITATION, EQUIPEMENT	473 000 000
	ENTRETIEN ET GESTION DU PARC	435 000 000
	ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES	11 872 506 000
	PARTICIPATION AUX RENCONTRES INTERNATIONALES	670 000 000
	BENCHMARKING DES DEPUTES	487 000 000
	PROJET D'ACHAT DE VEHICULES DES DEPUTES	2 726 656 000
TOTAL PROGRAMME		17 801 162 000